



Trading sur marge

1. Modalités

Compte – désigne le compte unique et personnalisé enregistré au nom du Client et qui contient toutes les transactions/opérations du Client sur la Plateforme de Trading (telle que définie ci-dessous) de la Société.

Marge disponible – désigne les fonds disponibles pour l'ouverture de nouvelles positions.

Solde – désigne le montant de l'argent disponible sur le compte client.

CFD (contrats de différence) – désigne un contrat négociable conclu entre le Client et la Société, qui échangent la différence entre la valeur d'un instrument, telle que spécifiée sur la Plateforme de Trading au moment de l'ouverture d'une transaction, et la valeur de cet instrument à la fin du contrat.

Marge croisée - lorsque vous choisissez de trader avec la marge croisée et/ou le mode avancé, le solde total du compte sert de garantie pour toutes les positions ouvertes.

Capitaux propres – désigne le solde du client, y compris les bénéfices non réalisés, et déduction des pertes non réalisées des positions ouvertes et ajout et/ou déduction des frais de transaction en cours, y compris, entre autres, les swaps.

Effet de levier – désigne le rapport entre les fonds utilisés dans une position et la marge requise.

Marge initiale – désigne les fonds à déduire par la Société des capitaux propres du Client à titre de garantie des obligations actuelles et futures du Client envers la Société. La marge est calculée en pourcentage de la valeur totale de la position.

Marge isolée - lorsque vous choisissez de trader avec une marge isolée et/ou le mode simple, un montant d'investissement spécifique est alloué à chaque position individuelle.

Marge de maintenance – désigne les fonds nécessaires pour maintenir une position ouverte. Le niveau de la marge est calculé en divisant les fonds propres par la marge initiale et est exprimé en pourcentage.

Plateforme de trading – désigne un système électronique sur Internet qui se compose de tous les programmes et technologies qui présentent les cotations en temps réel, permettent le placement/modification/suppression d'ordres et calculent toutes les obligations mutuelles du Client et de la Société.

2. Marge croisée et marge isolée :

1. Le Client a la possibilité de choisir entre une marge croisée ou une marge isolée lors de l'ouverture de positions et/ou du trading avec une marge à partir des paramètres de la plateforme.
2. Marge transversale :
 - a. Dans ce mode, les bénéfices non réalisés des positions rentables peuvent être utilisés pour soutenir les exigences de marge pour les positions perdantes dans l'ensemble du portefeuille. En cas d'appel de marge, toutes les positions peuvent faire l'objet d'une liquidation pour répondre aux exigences de marge.
3. Marge isolée :
 - a. Dans ce mode, chaque position individuelle se voit attribuer un montant de marge spécifique et distinct qui est isolé des autres positions du compte. La marge allouée à chaque position ne peut pas être utilisée pour soutenir d'autres positions. Dans ce système, si une position atteint son seuil de marge, seule cette position spécifique fera l'objet d'une liquidation, tandis que les autres positions ne seront pas affectées. La perte maximale pour toute position isolée est limitée à la marge allouée à cette position.
 - i. La marge est allouée comme un montant d'investissement, mais peut être prolongée si un niveau de Stop Loss est défini à un niveau qui nécessite plus de marge que l'investissement alloué et/ou si un client utilise l'option « *utiliser le solde pour garder la position ouverte* ».

3. Fourniture de services

1. En acceptant les Conditions Générales, le Client confirme qu'il est conscient que l'utilisation de la Marge ou de l'Effet de Levier crée des risques plus importants et comprend qu'il existe des situations où la Société clôturera une partie et/ou la totalité de ses positions ouvertes sans préavis.
2. Afin d'ouvrir une position, le Client doit payer à la Société la Marge Initiale telle que spécifiée par la Société de temps à autre, à sa propre discrétion, pour tous les CFD proposés sur sa Plateforme de Trading.
3. La société se réserve le droit de fixer ses exigences en matière de marge initiale et de marge de maintien à sa propre discrétion.
4. La Société n'acceptera que l'argent comptant comme forme de marge.
5. Les positions ouvertes doivent faire l'objet d'une marge complète à tout moment. Le Client est responsable de la surveillance du Compte et du maintien intégral de la Marge de Maintenance requise à tout moment pour soutenir ses positions ouvertes.
6. La société surveillera les niveaux de marge de maintien du client en temps réel et liquidera automatiquement les positions ouvertes par le biais d'ordres au prix du marché actuel si les fonds propres du compte tombent en dessous de 50 % des exigences de marge de maintien.
7. Le non-respect des exigences relatives à la marge de maintien entraînera la fermeture des positions ouvertes sans autre préavis, que ce soit à perte ou à profit.
8. Dans le cas où le compte ne satisfait pas aux exigences de marge de maintenance lors d'une transaction avec Cross Margin, la Société fermera les positions ouvertes en commençant par la position ouverte soumise à la perte latente la plus importante du

compte, et continuera par la suite à clôturer les positions ouvertes dans cet ordre, jusqu'à ce que le compte réponde aux exigences de marge de maintenance.

9. Les frais et frais de transaction courants, tels que les swaps, seront déduits par la Société des fonds propres du Client.
10. La Société se réserve le droit de modifier ses exigences en matière de marge initiale et de marge de maintien, à sa propre discrétion, dans un délai qui peut être spécifié ou, si aucun délai n'est spécifié, avec effet immédiat. Ces modifications n'affectent pas les positions qui étaient ouvertes avant les changements.
11. Le Client est responsable du suivi de son Compte et des exigences de Marge de la Société telles que précisées sur son Site.
12. Les fonds non utilisés par le Client à titre de Marge peuvent être retirés librement, sous réserve des dispositions des Conditions Générales et de la disponibilité des fonds sur le Compte Client, jusqu'à un montant égal au Solde du Client ou à la Marge disponible, selon le montant le plus bas.
13. Dans le cas où le Client dispose d'une ou plusieurs positions ouvertes au moment de la soumission d'une demande de retrait, le montant maximum retirable sera de 95 % du solde ou de 95 % de la marge disponible, le montant le plus bas étant retenu. Cette disposition a été adoptée afin de sauvegarder les exigences du client en matière de marge d'entretien.